

UN SYNDICAT
À NOTRE
IMAGE,
À NOTRE
FAÇON



UN SYNDICAT À NOTRE IMAGE, À NOTRE FAÇON

Se syndiquer à la CSN, c'est participer activement à l'amélioration de nos conditions de travail. C'est aussi faire valoir la contribution de tous dans le respect de chacun.

Les travailleuses des centres de la petite enfance du Québec (CPE) ont vu leurs conditions de travail s'améliorer radicalement depuis 1980. Cela n'est pas tombé du ciel. Au fil des ans, en se syndiquant toujours plus nombreuses au sein de la CSN, elles se sont donné une force toujours accrue.

Pour conserver nos acquis, nous devons continuer de nous unir et de nous soutenir, car ils peuvent être remis en cause, que ce soit dans un CPE ou même par l'introduction de nouvelles politiques gouvernementales. Se syndiquer, c'est aussi la seule façon d'assurer la pérennité du réseau.





QUAND ON LES APPELAIT GARDERIES

1980 Fondation des premiers syndicats dans les garderies. Les travailleuses choisissent la CSN pour améliorer leurs conditions de travail et pour faire reconnaître l'importance d'un réseau de garderies. Mais les progrès se font garderie par garderie et de façon trop lente. Dès lors s'engage la longue lutte pour la négociation nationale. La croissance de la syndicalisation du secteur sera l'assise de ce projet : il faut que les syndicats de garderie réunis à la CSN deviennent des interlocuteurs incontournables, non seulement pour leur conseil d'administration, mais pour l'État.

1986 La CSN obtient du gouvernement qu'il négocie de façon centralisée sur trois enjeux concernant les travailleuses des garderies : la formation des travailleuses, l'assurance collective et les congés de maternité.

1990 Après de nombreuses pressions, les travailleuses obtiennent un congé de maternité de 20 semaines payé à 93 % du salaire, l'assurance collective incluant les frais dentaires et des subventions pour la formation. Ces victoires des syndicats CSN bénéficieront à toutes les travailleuses des garderies.

1992-1994 Années d'une campagne très active (représentations auprès du gouvernement, manifestations, etc.). La CSN et les travailleuses des garderies réussissent à obtenir des subventions directes pour le réseau : c'est alors que les salaires augmentent.

LES CPE VOIENT LE JOUR

1997 Avec l'adoption d'une nouvelle politique familiale au Québec, les centres de la petite enfance voient le jour. La CSN est la seule organisation syndicale à avoir contribué à toutes les étapes qui ont mené à l'adoption de cette politique.



1999 À la veille de déclencher une grève générale pour appuyer leurs revendications, les travailleuses des CPE syndiquées à la CSN obtiennent du gouvernement des échelles salariales uniformes pour tout le Québec, mettant ainsi fin aux disparités régionales. De plus, elles auront des augmentations salariales de 35 % étalées sur trois ans. La grève est évitée et toutes les travailleuses des CPE profiteront des victoires de la FSSS-CSN.

2003 Mise en place d'un régime de retraite. Encore une fois, soutenues par la CSN, les travailleuses des CPE ont pu se mobiliser et réaliser cette nouvelle avancée, dont bénéficient également toutes leurs consœurs.

2006 Après de longs travaux et de nombreux moyens de pression, le droit à l'équité salariale est enfin reconnu aux travailleuses des CPE (et applicable à compter de 2007).

2010-2015 Les travailleuses obtiennent rétroactivement les hausses salariales octroyées dans les secteurs public et parapublic, soit 6 % sur 5 ans, avec possibilité d'un autre 4,5 % si la croissance économique du Québec le permet et une possibilité de 1 % découlant de la croissance de l'inflation.

POURQUOI SE SYNDIQUER ?

Syndiquées, nous pouvons exiger le respect, nous donner une voix collective et garantir la défense de nos intérêts. Notre travail comporte des exigences importantes. Un syndicat nous aidera à faire connaître nos compétences, tout en nous assurant de conserver l'esprit d'équipe à la base de notre engagement dans nos lieux de travail.

UN SYNDICAT, UN OUTIL ESSENTIEL :

- pour briser l'isolement;
- pour protéger nos acquis;
- pour améliorer nos conditions de travail;
- pour faire connaître notre contribution et notre travail dans le réseau.

POURQUOI UN SYNDICAT AFFILIÉ À LA CSN ET À LA FÉDÉRATION

DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (FSSS-CSN) ?

Parce que la FSSS-CSN regroupe plus de 10 000 travailleuses syndiquées dans les CPE au Québec.

Quant à la CSN, elle compte plus de 300 000 syndiqués-es. Elle offre une gamme de services professionnels à tous ses membres.

Parce que la FSSS-CSN fournit des services de négociation et d'application des conventions collectives d'une qualité à nulle autre pareille au Québec.

Parce que la CSN a des bureaux dans 21 villes au Québec. Vous ne serez jamais isolées ou laissées pour compte. Au contraire, vous serez toujours soutenues et votre droit à l'expression, toujours respecté.



APERÇU DES GAINS RÉALISÉS RÉCEMMENT AVEC LA CSN

- Harmonisation des conditions de travail pour l'ensemble des travailleuses des CPE membres de la CSN sur plusieurs sujets, dont les vacances, les jours fériés et les congés personnels et de maladie. Celles travaillant à temps partiel ainsi que les occasionnelles obtiennent la parité avec leurs consœurs à temps plein ;
- Pour les travailleuses de CPE ayant des conditions supérieures à la norme, maintien de leurs conditions de travail jusqu'au 1^{er} avril 2016 et compensation pécuniaire jusqu'en 2018 ;
- Hausse minimale des salaires de 6,5 % sur cinq ans, avec possibilité d'un autre 4 % supplémentaire si la croissance économique du Québec le permet, assortie d'une clause d'indexation de 1 % ;

- Création d'un comité local paritaire en santé et en sécurité du travail ;
- Plancher minimum pour les heures pédagogiques ;
- Meilleur contrôle sur notre régime d'assurance collective par l'intermédiaire d'un comité paritaire avec le ministère de la Famille, sur lequel la FSSS-CSN est représentée ;
- Maintien des sièges des travailleuses au conseil d'administration ;
- Maintien du régime actuel de retraite à prestations déterminées ;
- Introduction d'un régime de retraite progressive.



Nous sommes dans toutes les régions

1 800 947-6177

www.csn.qc.ca | sesyndiquer@csn.qc.ca

Production : Service des communications de la CSN — 2013

Photos : Normand Blouin et Michel Giroux — Conception graphique : emilissime.com